Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2021

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS
16 JUIL. 2021
Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DDCT 39 Subventions de fonctionnement (738 550 euros à 217 associations pour le financement de 299 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville –2ère enveloppe).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du 22 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du 22 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du 22 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du 22 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du 21 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du 28 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du 29 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 5ème Commission,

Délibère,

Article 1 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association 3S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE(188896) pour son action :

- « Ressourceries Ephémères» (2021_00936)/ 1500 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.
Article 2 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association 4 A 4 DIX HUIT(11945) pour ses actions :
- « Chorale De Mômes et d'Opérette» (2021_00697)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Ateliers culturels et sportifs à tarif social pour les enfants» (2021_05791)/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ (2021_05792)/ 1000 € /DAC-SDAG-MT

Article 3 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association A TIRE D'AILES A.T.A(15348) pour son action :
- « IL ÉTAIT UNE FOIS ... QUENEAU & CO» (2021_05796)/ 3000 € /DCT-SPC

Article 4 : Une subvention d'un montant global de 9500 euros est attribuée à l'association A.P.S.A.J(16122) pour son action :
- « J'AIME MON QUARTIER» (2021_06992)/ 9500 € /DPE-SES
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 5 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR(9510) pour ses actions :
- « " Les samedis entre parents"» (2021_00549/ 1500 € /DCT-SPV) / (2021_05834/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ)
- « Semaine du livre à la Goutte d'Or» (2021_05829)/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 6 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association ACCUEIL LAGHOUAT(7626) pour son action :
- « Déploiement d'une stratégie « qualité » pour favoriser l'accompagnement global des usagers» (2021_05844)/ 1000 € /DCT-SA

Article 7 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association ACTIV'ACTION(186801) pour son action :
- « Accompagner le développement des compétences des personnes éloignées de l'emploi» (2021_00896)/ 4000 € /DCT-SPV

Article 8 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association ADAGE-ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION(8382) pour son action :
- « Chemin vers l'emploi Action expérimentale et transversale en faveur des femmes du 17ème» (2021_01715)/ 3000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association ALTRIMENTI(188522) pour ses actions :
- « Dans mon quartier, à tout âge, bien manger sans gaspiller !» (2021_00745/ 2000 € /DCT-SPV) / (2021_06971/ 1000 € /DCT-SA)
Article 10 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association ANIMATION JEUNESSE LOISIRS (AJL) (187134) pour son action :
- « Tous ensemble donnons vie à notre quartier !» (2021_00959)/ 2500 € /DCT-SPV
Article 11 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association AOCSA LA 20E CHAISE(16203) pour son action :

- « Chargé de communication» (2021_02300)/ 2000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 12 : Une subvention d'un montant global de 5000 euros est attribuée à l'association ARIANA(67173) pour ses actions :
- « Programme d'insertion éducative, culturelle et sociale MIX ART 18ème Story» (2021_00769/ 2000 € /DCT-SPV) (2021_07013/ 2000 € /DAC-SDAG-MT) (2021_07014)/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ

Article 13 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association ARSMEDIA(13126) pour son action :
- « L'ART EN PARTAGE, Ré-enchanter la ville quartiers Riquet-Cambrai-Michelet» (2021_07017)/ 1500 € /DAC-SDAG-MT

Article 14 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association ART DANS LE JARDIN(191994) pour son action :
- « Alimentation et Médias» (2021_07904)/ 3000 € /DEVE-AEU

Article 15 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association ART EXPRIM (9971) pour ses actions :
- « Ateliers artistiques mensuel pour "parents-enfants" à la Porte de la Chapelle» (2021_00974)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Ateliers artistiques mensuel "parents-enfants" à Bédier-Boutroux» (2021_00976)/ 2000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 16 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association ARTAXE(186505) pour son action :
- « Festival Traditions en Mouvement» (2021_00558)/ 1000 € /DCT-SPV

Article 17 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association ARTMELE(190027) pour son action :
- « Accès au cinéma pour les habitants de Didot - Porte de Vanves 2021» (2021_07033)/ 1500 € /DCT-SA

Article 18 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association ACCORDERIE DE PARIS 19EME (AAP19)(190224) pour son action :
- « Développement de l'Accorderie sur les quartiers prioritaires Danube, Chaufourniers et Algérie» (2021_00416)/ 3000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 19 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association BELLEVILLE CITOYENNE(19230) pour son action :
- « Babel doc : Ateliers de programmation et de réalisation documentaire pour public allophone» (2021_07164)/ 2000 € /DAC-SDAG-MT
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 20 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association BOKAWA(196977) pour son action :
- « Les Kawas partagés» (2021_00579)/ 3000 € /DCT-SPV
Article 21 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association CULTURE 2 +(13485) pour ses actions :

- « Papothèques» (2021_02351)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Accueil première scolarisation» (2021_02352)/ 2000 € /DCT-SPV

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 22 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION CULTURELLE DES FEMMES AFRICAINES POUR L'EDUCATION DES ENFANTS(186221) pour son action :
- « Médiation parents-enfants pour rétablir le dialogue au sein des familles et lutter contre les rixes» (2021_00799)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 23 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'ASSOCIATION D'ASSISTANCE SCOLAIRE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE ASLC(32441) pour son action :
- « Ateliers numériques-Accès au droit et insertion» (2021_00982)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 24 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE-AFEV(19603) pour ses actions :
- « Volontaire en résidence et AVL au sein de l'école maternelle Présentation» (2021_00803/ 1500 € /DCT-SPV) (2021_09357)/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ
- « Faciliter l'accès aux livres et à la lecture dans le quartier Haut Poissonniers» (2021_05961)/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 25 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION DE PREVENTION DU SITE DE LA VILLETTE APSV(12425) pour son action :
- « Enquête sur les expériences de discriminations des habitantes du 19e dans l'emploi» (2021_00806)/ 2000 € /DCT-SPV

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 26 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION DE SOLIDARITE INTERNATIONALE D'INTEGRATION ASI(9785) pour son action :
- « Médiation, Insertion, accès aux droits et soins des familles issues de l'immigration.» (2021_01001)/ 1000 € /DCT-SPV

Article 27 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION DES REVALISATEURS - AD'REV(81801) pour son action :
- « Rendez-vous du Mercredi» (2021_00689)/ 3000 € /DCT-SPV

Article 28 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'ASSOCIATION DROITS ET HABITATS - ADH(32881) pour son action :
- « Lutter contre les discriminations en accompagnant dans l'accès à leurs droits les habitants du 18ème» (2021_00186)/ 2500 € /DCT-SPV

Article 29 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION INITIATIVES RENCONTRES ET SOLIDARITE 10EME-AIRES 10EME(10829) pour son action :
- « Intervenir en pieds d'immeuble» (2021_05980)/ 3000 € /DEVE-AEU

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 30 : Une subvention d'un montant global de 3300 euros est attribuée à l'association JEUNESSE EDUCATION(15565) pour ses actions :

- « Accompagnement à la réussite scolaire, sociale et éducative d'écoliers, collégiens et lycéens » (2021_00705)/ 2300 € /DCT-SPV
- « Favoriser l'engagement solidaire et citoyen » (2021_06964)/ 1000 € /DCT-SPC
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 31 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association JOSEPHINE POUR LA BEAUTE DES FEMMES(19697) pour son action :
- « Emploi beauté inclusive» (2021_01443)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 32 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association KOLONE(67701) pour son action :
- « Orientation et prévention en santé» (2021_01424)/ 1000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 33 : Une subvention d'un montant global de 5000 euros est attribuée à l'association OEUVRE PARTICIPATIVE(19629) pour ses actions :
- « PAYSAGE C - Quand les murs se transforment avec la créativité de chacun» (2021_00810/ 2500 € /DCT-SPV) (2021_07077/ 1500 € /DCT-SPC)
- « Le Cube "Oeuvre en ville" - Une œuvre participative et poétique qui vient au devant des publics» (2021_00812)/ 1000 € /DCT-SPV

Article 34 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association POUR LA COMMUNICATION L'ESPACE ET LA REINSERTION DES MALADES ADDICTIFS (8021) pour son action :
- « Prev'Art - stages culturels et représentations en public - prévention jeunes» (2021_07085)/ 1500 € /DAC-SDAG-MT

Article 35 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (AGETA) (89541) pour son action :
- « Fabrique ton conte 2021» (2021_00903)/ 2000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 36 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association POUR L'UNITE ET LE DEVELOPPEMENT DU MALI - (AUDM)(190077) pour son action:
- « SAINT-BLAISE SOLIDAIRE» (2021_01422)/ 2500 € /DCT-SPV

Article 37 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association ROBERT DESNOS(9309) pour son action :
- « Actions citoyennes» (2021_06796)/ 1000 € /DCT-SPC

Article 38 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association SCIENCE TECHNOLOGIE ET SOCIETE (ASTS) (12948) pour son action :
- « Parentalité Numérique 13e» (2021_00831)/ 2000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 39 : Une subvention d'un montant global de 6000 euros est attribuée à l'association SOCIO EDUCATIVE DES FAMILLES DE L'ENSEMBLE CLIGNANCOURT(150) pour ses actions :
- « THÉÂTRE DANS LA RUE ET MÉDIATION CULTURELLE» (2021_01022)/ 1500 € /DCT-SPV

- « Gestion urbaine de proximité avec les enfants et par l'image» (2021_07088)/ 3000 € /DPE-SES
- « Carnaval de Printemps» (2021_07091)/ 1500 € /DCT-SA

Article 40 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association VENT DE CHINE(18455) pour son action :
- « ANIMATION CULTURELLE ET ACTIVITES DE BIEN ETRE POUR ALLER A LA RENCONTRE DES PERSONNES AGEES» (2021_01512)/ 1000 € /DCT-SPV

Article 41 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association VOTRE VILLAGE A TOUS(190544) pour son action :
- « APPAICS - Accompagnement Physique des Personnes Âgées Isolées vers les Centres de Soins médicaux» (2021_00411)/ 2500 € /DCT-SPV

Article 42 : Une subvention d'un montant global de 1250 euros est attribuée à l'association ASSONORD(193815) pour son action :
- « Atelier artistique mensuel gratuit pour les enfants du quartier Blémont» (2021_01017)/ 1250 € /DCT-SPV

Article 43 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association ATELIER EDUCATIF CULTUREL ET SPORTIF - AECS(3461) pour ses actions :
- « Soutien éducatif» (2021_02139)/ 3000 € /DCT-SPV
- « Établir et consolider le lien social» (2021_05931)/ 1000 € /DCT-SA

Article 44 : Une subvention d'un montant global de 13 500 euros est attribuée à l'association ATELIER MUSICAL DES TROIS TAMBOURS(9866) pour son action :
- « activités de pratiques musicales amateurs favorisant la mixité et la citoyenneté à la Goutte d'Or» (2021_00491)/ 9000 € /DCT-SPV
- « Privilégier l'Accès à des activités de pratique musicale pour des enfants et des jeunes du Quartier» (2021_00493/ 3500 € /DCT-SPV) (2021_07105/ 1000 € /DAC-SDAG-MT)
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 45 : Une subvention d'un montant global de 6000 euros est attribuée à l'association ATELIERS AMASCO - JOUER ET APPRENDRE(194580) pour ses actions :
- « 11ème - Stimuler les enfants par des ateliers de pédagogies nouvelles pendant les vacances» (2021_01400)/ 1000 € /DCT-SPV
- « 19ème- Stimuler les enfants par des ateliers de pédagogies nouvelles pendant les vacances» (2021_03320/ 3000 € /DASCO-SDR-BAGJ) (2021_10150/ 2000 € /DCT-SPV)

Article 46 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association AU COEUR DE LA VIE BIODANZA AC VIE(408) pour son action :
- « Lien social quartier Algérie » (2021_07123)/ 1000 € /DASES-SDIS-SEPLEX

Article 47 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association AVENIR +(188931) pour ses actions :
- « PARCOURS DE SOIN fléché» (2021_01024)/ 1500 € /DCT-SPV
- « raccroche-toi à ton orientation» (2021_01028)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 48 : Une subvention d'un montant global de 6500 euros est attribuée à l'association AXES PLURIELS(29861) pour ses actions :

- « ALLEZ LES FILLES ! PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE PAR LE SPORT» (2021_00741)/ 3500 € /DCT-SPV
- « Sensibilisation à l'écologie chez les enfants en primaire - Graines d'écolos -» (2021_07138)/ 3000 € /DEVE-AEU

Article 49 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association BASILIADE(19835) pour son action :
- « Lieu ressource pour l'accueil, l'orientation des publics éloignés du système de santé et de s» (2021_00859)/ 2000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 50 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association BASKET PARIS 14(184398) pour son action :
- « Favoriser l'insertion sociale par la pratique du sport et d'activités» (2021_00743)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 51 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association BETE A BON DIEU PRODUCTION(17803) pour son action :
- « Philoscène dans les quartiers du 14ème » (2021_00742)/ 2000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 52 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association BIODIVERSITY FOR PEACE (B4P)(189466) pour son action :
- « Éducation environnementale et sensibilisation sur l'importance de la biodiversité dans notre vie» (2021_07171)/ 1000 € /DEVE-AEU

Article 53 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association CALLIOPE - CITÉ DES ARTS DE LA PAROLE ET DU BIEN DIRE(190100) pour ses actions :
- « Contes aux fenêtres - suite de Contes ouverts» (2021_00286/ 1000 € /DCT-SPV) (2021_07187/ 1000 € /DCT-SPC)
- « Femmes en conte» (2021_07183)/ 1000 € /DAC-SDAG-MT
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 54 : Une subvention d'un montant global de 6 000 euros est attribuée à l'association CANOPY(10830) pour ses actions :
- « Impact-environnement» (2021_07201)/ 4000 € /DPE-SES
- « TIPI DE CANOPY» (2021_07203)/ 2000 € /DAC-SDAG-MT

Article 55 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association CAPACITES(181394) pour ses actions :
- « Vivre la Porte d'Aubervilliers, reconstruire ensemble une vie de quartier apaisée» (2021_00911/ 2500 € /DCT-SPV) (2021_07210/ 1500 € /DCT-SPC)

Article 56 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association CARNETS DU PASSAGE(192573) pour son action :
- « Mes mots, tes mots - atelier d'écriture intergénérationnel» (2021_07215)/ 1000 € /DCT-SPC

Article 57 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association CARREFOUR 14 (9966) pour son action :
- « RENTRÉE PARTAGÉE» (2021_07218)/ 1500 € /DCT-SA

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 58 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association CAUSONS(189199) pour son action :
- « Cours de langues interculturel pour adultes & enfants» (2021_00948/ 3000 € /DCT-SPV) (2021_07227 / 1000 € /(DASES-SEPLEX)

Article 59 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association C'EST NOUS (190995) pour son action :
- « Allô maman, j'écoute» (2021_01185)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 60 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association Compagnie Manque pas d'Airs - MPDA (40762) pour son action :
- « Voi[e.x.s] Chapelle Charbon #4 Porte de la Chapelle-Charles Hermite La Chapelle-Evangile» (2021_07318)/ 2000 € /DAC-SDAG-MT

Article 61 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association CLICHES URBAINS(12649) pour son action :
- « Vie de quartier La Chapelle» (2021_07269)/ 1500 € /DCT-SA
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 62 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association CLUB ATHLÉTIQUE DE PARIS 14(18212) pour son action :
- « Sport Santé» (2021_00921)/ 1500 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 63 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association COLLECTIF ADM(16371) pour ses actions :
- « AUX ALENTOURS » (2021_00975/ 2000 € /DCT-SPV) (2021_07281/ 1500 € /DAC-SDAG-MT)

Article 64 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association COLLECTIF CAFE CULTURE CUISINE (COLLECTIF 4C) (185029) pour son action :
- « Remobilisation des personnes éloignées de l'emploi par le biais d'actions culinaires ...» (2021_00929)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 65 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association COLOMBBUS (13326) pour son action :
- « Mercredis numériques» (2021_08187)/ 1500 € /DCT-SPC
La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours correspondant au projet mentionné.

Article 66 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association COME ON SON (194998) pour son action :
- « Graines d'artistes» (2021_07295)/ 1000 € /DCT-SA

Article 67 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE FICTIONS COLLECTIVES(194376) pour son action :
- « Tous les garçons et les filles de mon âge» (2021_00931)/ 2500 € /DCT-SPV

Article 68 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE OPERA SUR LE TOIT(181557) pour son action :
- « Atelier d'improvisation de danse pour femmes en situation de fragiliité sociale» (2021_00458)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 69 : Une subvention d'un montant global de 8500 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE RESONANCES (604) pour ses actions :
- « Culture, nature et parentalité» (2021_00989)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Rencontre avec nos anciens» (2021_01403/ 1500 € /DCT-SPV) (2021_07328/ 1000 € /DCT-SA)
- « Art'fterwork, action artistique au service de l'initiative et de l'autonomie des jeunes» (2021_01404)/ 2500 € /DCT-SPV
- « Pôle Lecture-écriture» (2021_01405)/ 1500 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 70 : Une subvention d'un montant global de 12 500 euros est attribuée à l'association COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE(180904) pour ses actions :
- «Atelier de quartier Python-Duvernois des Compagnons Bâtisseurs IDF» (2021_01002/ 10500 € /DCT-SPV) (2021_07350)/ 2000 € /DCT-SPC
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 71 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association COSMIC FABRIC(196991) pour son action :
- « NOUS LES ENFANTS DE LA FONTAINE» (2021_00995)/ 3000 € /DCT-SPV

Article 72 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association COUP DE MAIN(49281) pour ses actions :
- « La Recyclerie ouverte sur le quartier» (2021_00571/ 2000 € /DCT-SPV) (2021_07361/ 1500 € /DCT-SA)
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 73 : Une subvention d'un montant global de 7000 euros est attribuée à l'association CRESCENDO (9608) pour ses actions :
- « Emancipation égalité hommes/femmes» (2021_02392/ 1500 € /DCT-SPV) (2021_07377/ 1500 € /DCT-SPC)
- « jardin et alimentation» (2021_07372)/ 4000 € /DEVE-AEU
La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours correspondant aux projets mentionnés.

Article 74 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association CRL10 (470) pour ses actiones :
- « Les Petits Poètes - Axe Familles -parentalité» (2021_01008)/ 1500 € /DCT-SPV
- « Les Petits Poètes - Axe jeunesse» (2021_01009)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 75 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association CULTURE PRIORITAIRE(173521) pour ses actions :
- « Égalité des chances à Paris 18e: culture générale/culture des métiers de 14 à 23 ans» (2021_02227/ 1500 € /DASCO-SDR-BAGJ) (2021_10591/ 2000 € /DCT-SPV)

Article 76 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association CYBER ECRIVAIN PUBLIC©(191321) pour son action :
- « Permanences numériques» (2021_01409)/ 3000 € /DCT-SPV

Article 77 : Une subvention d'un montant global de 6500 euros est attribuée à l'association DANUBE SOCIAL ET CULTUREL ADSC(9687) pour ses actions :
- « Eco'Logique» (2021_00308)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Destination Emploi» (2021_00309)/ 1500 € /DCT-SPV
- « Passerelle +» (2021_05852)/ 2000 € /DASCO-SDR-BAGJ
- « Parcours Citoyen » (2021_06268)/ 1000 € /DCT-SPC
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 78 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association DE MONBLEMONT(196526) pour son action :
- « sorties culturelles» (2021_00298)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 79 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association DEBROUILLE COMPAGNIE(5166) pour ses actions :
- « Souham en récup» (2021_05879)/ 1500 € /DPE-SES
- « Danube récup' » (2021_06275)/ 1000 € /DPE-SES
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 80 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association DELIDEMO(11805) pour son action :
- « Habiter Livrement la Résidence des Poissonniers» (2021_01049)/ 1500 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 81 : Une subvention d'un montant global de 10 500 euros est attribuée à l'association DES CRIS DES VILLES(196554) pour ses actions :
- « Les bobines de la ville #5 - Inégalités et ville» (2021_01054)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Arpentons le sud 19e: Cartographier Danube solidarité Marseillaise,Algérie,Place des fêtes» (2021_01057)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Valorisation de la balade sonore Banane-Amandiers-Ménilmontant» (2021_01058/ 2500€ /DCT-SPV) (2021_06288/ 2000 € /DASCO-SDR-BAGJ)
- « A la reconquête de l'espace public - #1 Les Bobines de la ville» (2021_06283)/ 2000 € /DCT-SPC
La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours correspondant aux projets mentionnés.

Article 82 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association DES PASSERELLES PAS DES MURS !(192675) pour son action :
- « Soyons solidaires, association qui agit pour venir en aide à ceux qui en ont besoin» (2021_01062)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 83 : Une subvention d'un montant global de 6500 euros est attribuée à l'association DEUXIEME GROUPE D'INTERVENTION(189652) pour ses actions :
- « L'atelier de curiosité urbaine - escale - jeunes» (2021_01430)/ 2000 € /DCT-SPV
- « L'atelier de curiosité urbaine - l'escale - animation partenariat autour du local» (2021_05890)/ 2000 € /DCT-SA

- « L'atelier de curiosité urbaine - l'escale - culture et citoyenneté» (2021_06295/ 1500 € /DAC-SDAG-MT) (2021_06296/ 1000 € /DCT-SPC)

Article 84 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association DS URBA CONSULTANTS(63742) pour son action :
- « L'usage et la pratique de l'espace public par les seniors"» (2021_00460)/ 2000 € /DCT-SPV
Article 85 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association EBONY ET IVORY(39181) pour son action :
- « Quartiers en éveil» (2021_06305)/ 1000 € /DAC-SDAG-MT

Article 86 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association ÉLAN INTERCULTUREL(40981) pour ses actions :
- « Ma Digital Story : Un outil de partage et d'échange interculturel» (2021_00942/ 1000 € /DCT-SPV) (2021_05926/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ)

Article 87 : Une subvention d'un montant global de 5500 euros est attribuée à l'association ENSEMBLE ET SOLIDAIRES-UNION NATIONALE RETRAITES ET PERSONNES ÂGÉES-FÉDÉRATION DE PARIS(21175) pour son action :
- « Prévention des chutes et accès aux droits pour les personnes âgées» (2021_00524)/ 2500 € /DCT-SPV
- « Le comptoir des solidarités » (2021_00520)/ 3000 € / DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 88 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (E.S.A)(5782) pour ses actions :
- « Ensemble aidons les à réussir 11ème» (2021_10590)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Ensemble aidons les à réussir, 20ème Portes» (2021_10615)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 89 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association ESPEREM (191343) pour son action :
- « Action de sensibilisation et d'accompagnement vers les métiers du jardinage urbain» (2021_06339)/ 1000 € /DEVE-AEU
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 90 : Une subvention d'un montant global de 12 500 euros est attribuée à l'association ESPOIR CENTRES FAMILIAUX DE JEUNES(192706) pour ses actions :
- « la petite ferme de la Goutte d'Or» (2021_00781/ 1500 € /DCT-SPV) (2021_06351/ 1000 € /DEVE-AEU)
- « la ferme du Jardin d'Éole» (2021_00782/ 3000 € /DCT-SPV) (2021_05719/ 7000 € /DEVE-AEU)

Article 91 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association ETHNOLOGUES EN HERBE(12786) pour ses actions :
- « A la découverte du monde du travail : un atelier d'ethnologie sur les métiers» (2021_00313)/ 3000 € /DCT-SPV
- « Tour d'horizon de la Goutte d'Or : ateliers d'ethnologie urbaine et valorisations artistiques» (2021_06382)/ 1000 € /DCT-SA
Article 92 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association ÉTONNANT CINÉMA(187708) pour ses actions :
- « AFRICA 2021 s'invite à la Grange aux Belles!» (2021_00723)/ 1000 € /DCT-SPV
- « "Écrans numériques, parents, enfants", ateliers de sensibilisation, participatifs et citoyens» (2021_05716)/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ

Article 93 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE(111181) pour ses actions :
- « Un vélo jusqu'à 10 ans» (2021_00576)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Animation et cohésion du quartier autour du vélo » (2021_06393)/ 1000 € /DCT-SA
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 94 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association EXISTENCIELLES (191104) pour son action :
- «Se réconcilier avec soi pour développer son estime de soi" Grand Belleville» (2021_01431)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 95 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association EXTRAMUROS L'ASSOCIATION(15247) pour son action :
- «Ateliers de menuiserie de réemploi pour publics jeunes 20ème BA -» (2021_01065)/ 3000€ /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 96 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association FABRICATION MAISON(15446) pour son action :
- « chantier graphique - Portes du XX» (2021_00585)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 97 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association FAMOSPORT(193564) pour son action :
- « Développer l'accès à la pratique sportive pour les femmes dans les quartiers prioritaires» (2021_01080)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 98 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association FANATIKART(165983) pour son action :
- « Résidence d'artiste sur le quartier Cambrai» (2021_06446)/ 1000 € /DAC-SDAG-MT

Article 99 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association FISPE (FRANÇAIS POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN EUROPE)(187253) pour ses actions :
- « Apprentissage du français et l'insertion sociale et pro. par la lecture à voix haute – 17e» (2021_00474/ 2000 € /DCT-SPV) (2021_06452/ 2000 € /DASES-SDIS-SEPLEX)

Article 100 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association FLECHE(192068) pour son action :
- « Programme "Flèche collège" et "Flèche diversité"» (2021_01082)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 101 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association FLORA TRISTAN LA REGIE DE QUARTIER DU 14EME(13085) pour ses actions :
- « Expérimentations : Redonner vie à la rue Paradol !» (2021_06460)/ 1000 € /DCT-SA
- « Médiations culturelles et artistiques au Paradol, Café culturel» (2021_06461)/ 1500 € /DCT-SA
Article 102 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association FOOTBALL CLUB PARIS 20(186748) pour son action :
- « Animation Sportive pour le jeune public féminin» (2021_00301)/ 1000 € /DCT-SPV

Article 103 : Une subvention d'un montant global de 5500 euros est attribuée à l'association GROUPE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT - GDIE(9807) pour ses actions :
- « Regrouper les habitants autour de la création de Coins Nature» (2021_01191/ 3500 € /DCT-SPV) (2021_06483/ 2000 € /DEVE-AEU)

Article 104 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association GROUPEMENT D'EMPLOYEURS PROFESSION SPORT ET LOISIRS FRANCILIEN(184263) pour son action :
- « Dirige ton club sportif amateur !» (2021_00426)/ 2000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 105 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association HAÏ - LYLYNE(18259) pour son action :
- « L'atelier De Vie - Tricote tes activités» (2021_06493)/ 1000 € /DCT-SA

Article 106 : Une subvention d'un montant global de 5300 euros est attribuée à l'association HALAYE(184696) pour ses actions :
- « Permanence numérique Centre social Tanger Paris 19» (2021_00465)/ 1800 € /DCT-SPV
- « Pied d'Immeuble Numérique Paris 18» (2021_00477/ 2500 € /DCT-SPV) (2021_06490/ 1000 € /DCT-SPC)
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 107 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association HOME SWEET MÔMES(161081) pour ses actions :
- « Je dis jeuxUne animation ludique pour tous» (2021_00601)/ 1500 € /DCT-SPV
- « Rue aux enfants-rue jardin Une volonté de reconquérir positivement l'espace public» (2021_06499/ 1000 € /DEVE-AEU) (2021_06497/ DCT-SA/ 1500 €)
La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours correspondant aux projets mentionnés.

Article 108 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association HYPERMUR(3441) pour son action :
- « Le grand mur de l'égalité» (2021_01192)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 109 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association IMAGE ET LIEN(193621) pour son action :
- « Les commerçants et associations de la Porte Montmartre en image» (2021_00794)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 110 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association IMPULSION CARRIERE EMPLOI (I.C.E)(184726) pour son action :
- « PERMANENCE EMPLOI PYTHON DUVERNOIS» (2021_01094)/ 1000 € /DCT-SPV
Article 111 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association JEUNES PAGES(194258) pour ses actions :
- « Jeunes Pages Flandre» (2021_00468/ 1500 € /DCT-SPV) (2021_06507)/ 2000 € /DASCO-SDR-BAGJ

Article 112 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association KTHA COMPAGNIE(20192) pour son action :
- « Projet de Transformation Temporaire de la rue des Amandiers (PTT)» (2021_06528)/ 2000 € /DAC-SDAG-MT

Article 113 : Une subvention d'un montant global de 8000 euros est attribuée à l'association LA BRICOLETTE(186538) pour son action :
- « Ressourcerie Itinérante de Quartier» (2021_10658)/ 8000 € /DPE-SAFI
Article 114 : Une subvention d'un montant global de 2800 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE A L'AFFUT(9519) pour ses actions :
- « Fables Bucoliques/Spectacle vivant dans les espaces verts et les jardins partagés.» (2021_00671/ 2000 € /DCT-SPV) (2021_06541/ 800 € /DEVE-AEU)
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 115 : Une subvention d'un montant global de 10 200 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE PAR HAS'ARTS(49041) pour ses actions :
- « Bouquin qui bulle, Tiers lieu de quartier à la Fontaine au roi» (2021_01122)/ 5000 € /DCT-SPV
- « Compost de quartier au Jardin Palikao un espace d'écocitoyenneté et lien social» (2021_06555)/ 5200 € /DEVE-AEU

Article 116 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association LA FABRIQUE DE LA DANSE(187977) pour ses actions :
- « L'école buissonnière» (2021_00809/ 2000 € /DCT-SPV) (2021_06563/ 2000 € /DAC-SDAG-MT)

Article 117 : Une subvention d'un montant global de 7000 euros est attribuée à l'association LA FABRIQUE DOCUMENTAIRE(138941) pour ses actions :
- « Ciné-Club Davout» (2021_01134)/ 1000 € /DCT-SPV
- « Ciné-Club Python-Duvernois» (2021_01135)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Ciné-Jardins 2021» (2021_06575)/ 4000 € /DEVE-AEU

Article 118 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association LA GUINGUETTE PIRATE(12785) pour son action :
- « Petit Bain Dedans/Dehors» (2021_01140)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 119 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association LA MAISON BLEUE PORTE MONTMARTRE(163481) pour son action :
- « séjours familiaux : culture et lien social» (2021_01142)/ 2500 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours correspondant au projet mentionné.

Article 120 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association LA MAISON DU CANAL - REGIE DE QUARTIER PARIS 10(10068) pour son action :
- « Les rendez vous de la solidarité et de l'engagement citoyen» (2021_06592)/ 1000 € /DEVE-AEU
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 121 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association LA SCENE DES MUSES(188832) pour son action :
- « chorale participative et partage des cultures» (2021_01148)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 122 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association LA TABLE OUVERTE(11025) pour son action :
- « La solidarité intergénérationnelle» (2021_00485)/ 1500 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 123 : Une subvention d'un montant global de 8500 euros est attribuée à l'association LA VOIE DE LA LUNE(12970) pour ses actions :
- « ASPHALTE JUNGLE : Sensibilisation à l'environnement et au développement durable » (2021_01152)/ 2000 € /DCT-SPV (2021_06607)/500 €/DEVE-AEU
- « Lectures plurielles» (2021_02286/ 1500 € /DCT-SPV) (2021_06609/ 1500 € /DASCO-SDR-BAGJ)
- « Accompagnement scolaire : apprendre à apprendre autrement» (2021_06608)/ 3000 € /DASES-SDIS-SEPLEX

Article 124 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association L'ACCORDAGE(194005) pour son action :
- « Ouvrir les ateliers du « faire ensemble » aux habitants des quartiers Place des Fêtes et Algérie» (2021_01102)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 125 : Une subvention d'un montant global de 10 600 euros est attribuée à l'association L'AFIF-L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INTEGRATION DES FAMILLES(19310) pour ses actions :
- « Ateliers sociolinguistiques ASL - "Vie pratique et lien social"» (2021_03744/ 2000 € /DCT-SPV) (2021_05964/ 3500 € /DASES-SDIS-SEPLEX)
- « Coordination de l'Espace Souham.» (2021_03745)/ 1500 € /DCT-SPV
- « Accompagnement à la scolarité - Lutte contre l'échec scolaire» (2021_07655)/ 3600 € /DASES-SDIS-SEPLEX
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 126 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association LAPELCHA(90181) pour son action :
- « Sport de proximité pour tous» (2021_01249)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 127 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association L'AQUILONE(11005) pour son action :
- « Ateliers Danse et pratiques d'assouplissement et bien être » (2021_06626)/ 3000 € /DAC-SDAG-MT

Article 128 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association LE CLUB BARBES(10509) pour son action :
- « Animations culturelles et civiques» (2021_00818)/ 2500 € /DCT-SPV

Article 129 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association LE FIL ET LA MAIN(185784) pour ses actions :
- « Créer du lien autour de nos aiguilles.» (2021_01663/ 3000 € /DCT-SPV) (2021_06631/ 1000 € /DCT-SA)

Article 130 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association LE MOULIN(16410) pour ses actions :
- « Coordination et animation du comité des fêtes Plaisance-Pernety.» (2021_06637)/ 1000 € /DCT-SA
- « « Habitants Eco-responsables »» (2021_06643)/ 2500 € /DPE-SES
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.
Article 131 : Une subvention d'un montant global de 15 000 euros est attribuée à l'association LE PETIT NEY(10506) pour ses actions :
- « Espace Culturel de Proximité et éducation à la culture» (2021_00401/ 1500 € /DCT-SPV) (2021_08246/ 6000 € /DAC-SDEAPC- BBL)
- « Visites de quartier - Blémont - Cimetière Montmartre» (2021_00430)/ 1500 € /DCT-SPV

- « Parentalité, petite enfance, liens avec les écoles et les parents d'élèves» (2021_00434/ 5000 € /DCT-SPV) (2021_06662/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ)
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 132 : Une subvention d'un montant global de 9000 euros est attribuée à l'association LE PICOULET - MISSION POPULAIRE XIE(8561) pour ses actions :
- « Semaine Lire en délire» (2021_02180)/ 7000 € /DCT-SPV
- « Rue aux enfants» (2021_02182)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 133 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association LE TATOU THEATRE(188946) pour son action :
- « CONTÉ PARTAGÉ, CONTES INTERACTIFS DU MONDE» (2021_00436)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 134 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association LE TEMPS DES MOTS(193115) pour son action :
- « ATELIER SOCIO LINGUISTIQUE» (2021_06667)/ 3000 € /DASES-SDIS-SEPLEX

Article 135 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association L'ECLABOUSSEE(28321) pour son action :
- « Habiter son corps, habiter les lieux-Artistes chorégraphiques et personnes âgées» (2021_06668)/ 1500 € /DAC-SDAG-MT

Article 136 : Une subvention d'un montant global de 4500 euros est attribuée à l'association LEO LAGRANGE NORD - ILE-DE-FRANCE(185552) pour ses actions :
- « Tremplin jeune : Nos quartiers ont du talent !» (2021_00822)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Programme Deuxième souffle» (2021_01314)/ 2500 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours correspondant aux projets mentionnés.

Article 137 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association LES AGENTS RÉUNIS(127561) pour son action :
- « Culture Autrement - Concerts de plein air» (2021_01198)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 138 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association LES COULEURS DE PONT DE FLANDRE(185058) pour son action :
- « AU FIL DU TEMPS» (2021_01201)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 139 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association LES ECOUTEURS DE RUES(197027) pour son action :
- « LES ECOUTEURS DE RUES, des professionnels de la santé mentale à votre écoute» (2021_07754)/ 1000 € /DCT-SPV

Article 140 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association LES FAISEURS DE SCENES(148961) pour son action :
- « Contes partagés / Contes nomades (atelier et création de spectacle interactif et partage)» (2021_05361)/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ

Article 141 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association LES FILEUSES(193811) pour son action :
- « Cartographie brodée des langues de Belleville» (2021_01538)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 142 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association LES FRIPONS(186551) pour ses actions :
- « Ateliers de reportages numériques au collège Pierre Mendès France» (2021_05366/ 2500€ /DASCO-SDR-BAGJ) (2021_05367/ 1500 € /DCT-SA)

Article 143 : Une subvention d'un montant global de 9000 euros est attribuée à l'association LES JARDINS NUMERIQUES(13732) pour ses actions :
- « Médiation interculturelle pour accompagner les parents dans la réussite scolaire de leur enfant 13e» (2021_00832)/ 4000 € /DCT-SPV
- « Café-rue 13e» (2021_01203/ 2000 € /DCT-SPV) (2021_05371/ 1000 € /DCT-SA)
- « Café-rue 14e» (2021_05373)/ 1000 € /DCT-SA
- « Ateliers créatifs numériques 14e» (2021_05380)/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ

Article 144 : Une subvention d'un montant global de 10 000 euros est attribuée à l'association LES PARQUES(109581) pour ses actions :
- « LE SUPER BUS le tour » (2021_03235/ 4000 € /DCT-SPV)
- « LA SUPER BRIGADE VERTE #14» (2021_05393)/ 5000 € /DPE-SES
- « LES PTITS HEROS DU QUOTIDIEN #13» (2021_05398)/ 1000 € /DEVE-AEU

Article 145 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS ILE DE FRANCE(19670) pour ses actions :
- « "Mon premier fab lab" Club science au grand Belleville 11ème» (2021_00618/ 2000 € /DCT-SPV) (2021_07911/ 1000 € /DEVE-AEU)
- « "Mon pemier fab lab" Club science à Danube-Solidarité 19ème» (2021_05412)/ 1000 € /DEVE-AEU
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 146 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association LES PLATEAUX SAUVAGES(187676) pour son action :
- « L'Amandier Social Club» (2021_01220)/ 2000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 147 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association LIBRE A TOI(184611) pour son action :
- « ÉDUCATION AU MÉDIA RADIOPHONIQUE» (2021_01223/ 2000 € /DCT-SPV)

Article 148 : Une subvention d'un montant global de 5000 euros est attribuée à l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PARIS (17156) pour son action :
- « Le territoire des alliances éducatives (Utrillo-Clémenceau) / soutien au déploiement» (2021_01227)/ 5000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 149 : Une subvention d'un montant global de 9000 euros est attribuée à l'association L'ILE AUX LANGUES(66681) pour ses actions :
- « Permanence de remise à niveau Linguistique et Numérique pour les jeunes» (2021_00221)/ 5000 € /DCT-SPV
- « Mallette santé : création d'une thématique "pandémie"» (2021_00398)/ 4000 € /DCT-SPV

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 150 : Une subvention d'un montant global de 5500 euros est attribuée à l'association L'INTESTINE(185529) pour ses actions :
- «La permanence choregraphique porte de la chapelle 2021// danse contemporaine et patrimoine» (2021_01413/ 3000 € /DCT-SPV) (2021_05453/ 2500 € /DAC-SDAG-MT)

Article 151 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association LOISIRS INSERTION FAMILLES EDUCATION SPORTS(191866) pour ses actions :
- « Sporientation 2.O» (2021_01229)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Lieu d'Accueil Ados (L.A.A)» (2021_01319)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 152 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association L'ONDE ET CYBELE(10887) pour son action :
- « Ateliers de pratique artistique "Voix de Femmes" / "Voix de Chibani-a"» (2020_11171)/ 1000 € /DAC-SDAG-MT

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 153 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association LOUISE ROSIER(186985) pour son action :
- « Education au bien-manger : Stages d'éducation culinaire pour enfants » (2021_01231)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 154 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association MA FAMILLE C'EST LA TIENNE(196862) pour son action :
- « Ateliers de soutien à la parentalité par le théâtre» (2021_01238)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 155 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association MA PARTITION DE VIE (MPDV)(194136) pour ses actions :
- « Voyage à travers les cultures et découverte de la culture française» (2021_05485)/ 1000 € /DCT-SPC
- « Seconde vie pour nos objets du quotidien et création naturelle de produits» (2021_05486)/ 2000 € /DPE-SES

Article 156 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association MAISON 13 SOLIDAIRE(121341) pour ses actions :
- « Cafe'o quartier (quartiers Paul Bourget - rosny aine, Kellermann et interne LOEB)» (2021_00589)/ 1000 € /DCT-SPV
- « Parents solo en action» (2021_05489)/ 1500 € /DEVE-AEU

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 157 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association MAMANS ASSOCIATION GRANGES AUX BELLES(193733) pour son action :
- « Les mamans au service des habitants» (2021_05498)/ 1500 € /DCT-SA

Article 158 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association MATADOR(19071) pour son action :
- « Clown-emploi : stages de clown gratuits pour des personnes éloignées de l'emploi» (2021_01245)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 159 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association MELTIN'CLUB PARIS (M.C.P.)(68021) pour son action :
- « forum des métiers 18ème» (2021_01253)/ 2000 € /DCT-SPV
- « forum des métiers 19ème» (2021_10673)/ 2000 € / DCT-SPV

Article 160 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association MOI ET MES ENFANTS(190018) pour son action :
- « Le cœur de la cité» (2021_01257)/ 1500 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours correspondant au projet mentionné.

Article 161 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association MOUVEMENT ATD QUART MONDE(11225) pour son action :
- « Festival des arts et des savoirs - Ateliers de rue» (2021_05529)/ 1500 € /DCT-SA
La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours correspondant au projet mentionné.

Article 162 : Une subvention d'un montant global de 500 euros est attribuée à l'association NEW TEAM RECORDS(196868) pour son action :
- « la nouvelle jeunesse» (2021_00839)/ 500 € /DCT-SPV

Article 163 : Une subvention d'un montant global de 8800 euros est attribuée à l'association NGAMB ART(6881) pour ses actions :
- «-Festival Tobina - dansons les rencontres chorégraphiques du 10ème.» (2021_05540)/ 2000 € /DAC-SDAG-MT
- «La fabrique d'un coup pouce - Redynamiser le quartier» (2021_05543/ 1500 € /DCT-SPC) (2021_08188/ 1000 € /DCT-SA) (2021_05544/ 1300 €/DASES-SEPLEX) (2021_00598/ 3000 € /DCT-SPV)

Article 164 : Une subvention d'un montant global de 4500 euros est attribuée à l'association OASIS 18 (9522) pour ses actions :
- « Foot-emploi» (2021_00841)/ 1500 € /DCT-SPV
- « Le cinéma est à notre porte» (2021_00843)/ 3000 € /DCT-SPV

Article 165 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association OLYMPE(191870) pour son action :
- « Acces aux droits et accompagnement des femmes victimes de violences» (2021_00845)/ 4000 € /DCT-SPV

Article 166 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association OMBRE EN LUMIERE(14432) pour son action :
- « Lire en partage» (2021_00513)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 167 : Une subvention d'un montant global de 8000 euros est attribuée à l'association ORIGINES(19769) pour ses actions :
- « Les enfants au centre de leurs loisirs et apprentissages» (2021_00599/ 6500 € /DCT-SPV) (2021_05559/ 1500 € /DCT-SA)

Article 168 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association OSEZ LA MEDIATION(184371) pour ses actions :
- « Médiation éducative prévention et lutte contre le décrochage scolaire» (2021_01262)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Chemin de traverse collège Camille Claudel » (2021_01263)/ 1500 €/DCT-SPV

Article 169 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association PAR ICI(191397) pour son action :
- « Un T à Davout_2021» (2021_05567)/ 1500 € /DCT-SA

Article 170 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association PARADOXES(16057) pour ses actions :
- « Ateliers-circuits 19e» (2021_00622)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Atelier Un Bout de Chemin 10e» (2021_09356)/ 1500 € /DASCO-SDR-BAGJ

Article 171 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association PARCOURS LE MONDE IDF(186090) pour son action :
- « Osez l'international pour l'emploi des jeunes parisiens QPV"» (2021_10604)/ 2500 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 172 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association PARIS CULTURE 20EME(19842) pour son action :
- « Actions participatives dans l'espace public» (2021_07785)/ 2000 € /DAC-SDAG-MT
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 173 : Une subvention d'un montant global de 500 euros est attribuée à l'association PARIS EST MOUV(12946) pour son action :
- «Ateliers jardinage/potager sur butte en permaculture 2021» (2021_05581)/ 500 € /DEVE-AEU

Article 174 : Une subvention d'un montant global de 4400 euros est attribuée à l'association PAROLES VOYAGEUSES(11105) pour son action :
- « Stage d'été, formation intensive pour les habitants du Grand Belleville» (2021_00407 / 2900 € /DCT-SPV) - (2021_05583)/1500 € /DASES-SEPLEX)

Article 175 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association PASSERELLE DE MÉMOIRE(192989) pour son action :
- « Financement du dispositif Passerelle de Mémoire pour lequartier La Chapelle-Evangile» (2021_05585)/ 1000 € /DCT-SPC

Article 176 : Une subvention d'un montant global de 7000 euros est attribuée à l'association PASSERELLES 17, REGIE DE QUARTIER DU 17EME NORD EST(12485) pour ses actions :
- « Espace public valorisé» (2021_05588)/ 5000 € /DPE-SES – (2021_05586/500 €/DEVE-AEU
- « Environnement et économie domestique» (2021_05589)/ 1500 € /DEVE-AEU
La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours correspondant aux projets mentionnés.

Article 177 : Une subvention d'un montant global de 7300 euros est attribuée à l'association PASSION, PROXIMITE, PARCOURS(189714) pour ses actions :
- « Like ton Job - Encourager 250 collégiens des QPV du 10e à être acteurs de leurs choix d'avenir» (2021_05590)/ 1300 € /DASCO-SDR-BAGJ
- « Like ton Job - Encourager 50 collégiens des QPV du 18e à être acteur de leurs choix d'avenir» (2021_00627/ 1000 € /DCT-SPV) (2021_05596/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ)
- « Like ton Job - Encourager 200 collégiens des QPV du 20e à être acteur de leurs choix d'avenir» (2021_00629/ 2000 € /DCT-SPV) (2021_05598/ 2000 € /DASCO-SDR-BAGJ)

Article 178 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association PIECES A EMPORTER(186219) pour son action :
- « Pièces à emporter catalogue petites formes» (2021_05615)/ 3000 € /DAC-SDAG-MT

Article 179 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association ORIENT EVENTS(188219) pour son action :
- « ACTIONS ZERO DECHETS 2021» (2021_06748)/ 3000 € /DPE

Article 180 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association PIKPIK ENVIRONNEMENT(137804) pour ses actions :
- « Jeunes Éco-ambassadeurs : les jeunes animent leurs quartiers 19e» (2021_01290)/ 1500 € /DCT-SPV
- « Jeunes Éco-ambassadeurs : les jeunes animent leurs quartiers 18/19e» (2021_05617)/ 1500 € /DEVE-AEU
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 181 : Une subvention d'un montant global de 8000 euros est attribuée à l'association PIMMS DE PARIS (POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES)(49501) pour ses actions :
- « Permanence d'accès aux droits et animation de l'espace public dans le quartier Charles Hermite» (2021_00501/ 1850 € /DCT-SPV) (2021_05622/ 1150 € /DCT-SA)
- « Visites à domicile d'accès aux droits pour les + de 70 ans ou handicapés quartier Stalingrad-Riquet» (2021_00502)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Permanence d'accès aux droits et visites à domicile pour les + de 70 ans dans le quartier Poissonniers» (2021_00504)/ 3000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours correspondant aux projets mentionnés.

Article 182 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association POSITIVE PLANET FRANCE<< P.P.F.>>(76901) pour son action :
- « accueil, accompagnement sui des créateurs d'entreprises 17ème» (2021_03237)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 183 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association PROJECTION 18(193615) pour son action :
- « Projection vers le futur» (2021_01303)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 184 : Une subvention d'un montant global de 6500 euros est attribuée à l'association PSYRIEL(189233) pour ses actions :
- « L'inclusion par le numériqueà l'école » (2021_01435/ 4000 € /DCT-SPV) (2021_05651/ 2500 € /DASCO-SDR-BAGJ)

Article 185 : Une subvention d'un montant global de 4500 euros est attribuée à l'association PULSART(19470) pour ses actions :
- « Tout doit disparaitre-Oudiné» (2021_00865/ 1500 € /DCT-SPV) (2021_05658/ 3000 € /DEVE-AEU)

Article 186 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association QUARTIER DE SOLEIL(11985) pour son action :
- « Echanges et ouverture culturelle à destination des familles.» (2021_05661)/ 1000 € /DCT-SA

Article 187 : Une subvention d'un montant global de 4200 euros est attribuée à l'association QUARTIERLUD(193390) pour ses actions :
- « Ateliers Jeux Découverte et Création» (2021_00328/ 2000 € /DCT-SPV) (2021_05670/ 1000 € /DCT-SA)
- « Animation jeu square Louise de Marillac Oasis Urbaine » (2021_00868) / 1200 €/ DCT-SPV

Article 188 : Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association QUARTIERS DU MONDE(19878) pour son action :
- « Forum Femmes en Action: le quartier de Belleville en action pour l'égalité femmes-hommes» (2021_01318)/ 3500 € /DCT-SPV

Article 189 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association RAPTZ RAPPORTEUZ(183594) pour ses actions :
- « Habitants de tous âges, Reporters des quartiers de La Chapelle à Porte de la Chapelle,» (2021_01324/ 1500 € /DCT-SPV) (2021_06759/ 1000 € /DCT-SPC)

Article 190 : Une subvention d'un montant global de 8000 euros est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER DU 19 EME(11485) pour son action :
- « Jardin partagé Couleurs et Senteurs» (2021_00647/ 6000 € /DCT-SPV) - (2021_06760 / 2000 € / DEVE)
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 191 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER FONTAINE AU ROI(7601) pour son action :
- « Support au lien social» (2021_06761)/ 1500 € /DCT-SA
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 192 : Une subvention d'un montant global de 5500 euros est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER SAINT BLAISE CHARONNE(19034) pour ses actions :
- « Animation la Fabrique Saint Blaise» (2021_01502/ 3500 € /DCT-SPV) (2021_06762/ 2000 € /DCT-SPC)
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 193 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIERS TELA 13(19108) pour son action :
- « Spectacles vivants à Villa d'Este» (2021_00655)/ 1500 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 194 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association RELAIS MENILMONTANT(18888) pour son action :
- « Insertion sociale, prévention et accès au droits des jeunes» (2021_01593)/ 1500 € /DCT-SPV

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 195 : Une subvention d'un montant global de 6500 euros est attribuée à l'association RESEAU MÔM'ARTRE(19394) pour ses actions :
- « Embellissement du cadre de vie : street art experience» (2021_00870)/ 2000 € /DCT-SPV
- « Eco-citoyens un jour, éco-citoyens toujours ! 2021» (2021_06786)/ 3000 € /DPE-SES
- « Môm'Didot 2021 - Les rendez-vous artistiques » (2021_10679)/ 1500 €/DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 196 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association REUSSIR MOI AUSSI(20218) pour son action :
- « Je prépare ma période de stage» (2021_01334)/ 2000 € /DCT-SPV

Article 197 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association ROSA-PARKS (PARIS)(183499) pour ses actions :
- « Apprentissage du vélo pour les habitant·e·s de Rosa» (2021_01340)/ 1000 € /DCT-SPV
- « Rue aux enfants 18e/19e (Charles Hermite/Emile Bollaert/Macdonald)» (2021_06806)/ 1500 € /DCT-SA
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 198 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association SAVOIR APPRENDRE(13887) pour ses actions :
- « Les sciences ludiques et numériques_Intern Loeb» (2021_01347)/ 2000 € /DCT-SPV
- «100% Sciences et numérique - Local Regnault - Repères O - Oudiné-Chevaleret» (2021_06815)/ 2000 € /DASCO-SDR-BAGJ

Article 199 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE(18905) pour son action :
- « Favoriser le scoutisme pour tous à la Goutte d'Or.» (2021_00324)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 200 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association SILHOUETTE(3821) pour ses actions :
- « Parcours Cinéma & Environnement» (2021_00885/ 1000 € /DCT-SPV) (2021_06826/ 2000 € /DAC-SDAG-MT)
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 201 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association SOCRATE SOUTENIR ORGANISER CREER DES RELAIS D'APPRENTISSAGE TOUS ENSEMBLE(14805) pour ses actions :
- « Lutte contre le décrochage scolaire 20ème» (2021_06836)/ 1500 € /DASCO-SDR-BAGJ
- « Lutte contre le décrochage scolaire 18ème» (2021_06838)/ 2500 € /DASCO-SDR-BAGJ

Article 202 : Une subvention d'un montant global de 4200 euros est attribuée à l'association SOLEIL BLAISE(11445) pour ses actions :
- « Traces de vie» (2021_00661)/ 1000 € /DCT-SPV
- « Jardin partagé» (2021_06841)/ 3200 € /DEVE-AEU

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours correspondant aux projets mentionnés.

Article 203 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association SOS CASAMANCE(11270) pour son action :
- « Aide et soutien à la construction de la parentalité .» (2021_01368)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 204 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association SPEALS(186943) pour son action :
- « ensemble 100 différence» (2021_06854)/ 1000 € /DCT-SPC

Article 205 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association STRATA'J'M PARIS(33381) pour ses actions :
- « Les jeunes filles de la Tour du Pin investissent le quartier» (2021_01419/ 3000 € /DCT-SPV) (2021_06857/ 1000 € /DCT-SA)
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 206 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association T.RAIT R.EFLET A.CTION C.ONTRASTE E.SPACE S.INGULIER(16169) pour ses actions :
- « L'atelier arts plastiques Enfant Parent Favoriser les liens intrafamiliaux et la parentalité» (2021_00488/ 3000 € /DCT-SPV) (2021_06864/ 1000 € /DAC-SDAG-MT)

Article 207 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association TATANE(185433) pour son action :
- « Citizen Foot - TATANE - 19ème » (2021_06878)/ 1000 € /DCT-SPC
La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours correspondant au projet mentionné.

Article 208 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association THE BEIT PROJECT ASSOC.(184793) pour son action :
- « L'école nomade du Vivre-ensemble - The Beit Project 2021» (2021_06886)/ 1000 € /DASCO-SDR-BAGJ
Article 209 : Une subvention d'un montant global de 2000 euros est attribuée à l'association TOUS ENSEMBLE(189784) pour son action :
- « JARDIN PARTAGE» (2021_06895)/ 2000 € /DEVE-AEU
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 210 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association UN PEU AVANT LA SOURCE(190130) pour son action :
- « Bien manger sans se ruiner, ça s'apprend tou-te-s ensemble !» (2021_00891)/ 1500 € /DCT-SPV
Article 211 : Une subvention d'un montant global de 2500 euros est attribuée à l'association UP, UP AND AWAY(180308) pour ses actions :
- « Projet de l'association Up, UP and Away 18e» (2021_06906/ 1500 € /DAC-SDAG-MT) (2021_06907/ 1000 € /DCT-SPC)

Article 212 : Une subvention d'un montant global de 3000 euros est attribuée à l'association VAGABOND VIBES(3081) pour son action :
- « La réussite scolaire, l'insertion, l'accès aux droits et la à la citoyenneté.» (2021_01447)/ 3000 € /DCT-SPV

Article 213 : Une subvention d'un montant global de 1000 euros est attribuée à l'association VENI VERDI (43801) pour son action :
- « Animations sur la thématique de l'Agriculture urbaine et environnement dans le quartier Staligrad »(2021_06913)/1000 €/DASCO/SDR/BAGJ
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 214 : Une subvention d'un montant global de 6200 euros est attribuée à l'association ZARTS PROD(12665) pour ses actions :
- « Websérie (tournage et diffusion)» (2021_01394/ 5200 € /DCT-SPV) (2021_06936/ 1000€ /DAC-SDAG-MT)

Article 215 : Une subvention d'un montant global de 4500 euros est attribuée à l'association ZONE VIVE(182898) pour ses actions :
- « Cinéma de quartier des "Portes du 20ème"» (2021_01395/ 2500 € /DCT-SPV) (2021_06935/ 2000 € /DAC-SDAG-MT)

Article 216 : Une subvention d'un montant global de 11 000 euros est attribuée à l'association ZUP DE CO(3742) pour ses actions :
- « Tutorat solidaire dans 3 collèges du 18e» (2020_10571)/ 9000 € /DCT-SPV
- « Tutorat solidaire au collège Georges Braque 13e» (2021_01559)/ 2000 € /DCT-SPV
La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 217 : Une subvention d'un montant global de 1500 euros est attribuée à l'association ZZ SPECTACLES(184480) pour son action :
- « Renaissance Porte Montmartre» (2021_01396)/ 1500 € /DCT-SPV

Article 218 : Les dépenses correspondantes aux projets s'élèvent au total de 738 550 € dont :
- 451 000 € de la DDCT-SPV
- 41 150 € de la DDCT-SVA
- 29 500 € de la DDCT-SPC
- 41 800 € de la DASCO
- 19 900 € de la DASES SEPLEX
- 51 500 € de la DAC
- 56 200 € de la DEVE
- 47 500 € de la DPE

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO